

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mai 2025

---

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS  
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

**AMENDEMENT**

N ° CE255

présenté par

M. Benbrahim, Mme Battistel, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, M. Potier, Mme Rossi,  
Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 3**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« par la prolongation jusqu'à soixante années de la durée d'exploitation du parc électronucléaire historique, sous réserves des contraintes techniques et opérationnelles et des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à préciser, ce qui est sous-tendu dans les hypothèses du Sénat, c'est à dire la prolongation jusqu'à 60 années d'exploitation du parc nucléaire historique afin de respecter l'objectif de maintien de nos capacités installées à 63 gigawatts à l'horizon 2035.

Cet objectif de prolongation serait ainsi inscrit en tant que tel, sous réserve des contraintes techniques et opérationnelles et des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, seule habilité à en évaluer la faisabilité et les modalités, réacteur par réacteur.